



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél.(070-302 23 23).Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070-364 99 28). Télex 32323.

## Communiqué

non officiel  
pour publication immédiate

N° 96/12

Le 14 mars 1996

Affaire de la Frontière terrestre et maritime  
entre le Cameroun et le Nigéria  
(Cameroun c. Nigéria)

Demande en indication de mesures conservatoires

La Cour rendra sa décision le 15 mars 1996

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Le vendredi 15 mars 1996 à 11 heures, la Cour internationale de Justice rendra en séance publique sa décision sur la demande en indication de mesures conservatoires présentée par le Cameroun dans l'affaire précitée.

\*

### NOTE POUR LA PRESSE

1. La séance publique se tiendra dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye (Pays-Bas). Mmes et MM. les représentants de la presse pourront y assister en présentant la carte d'admission qui leur sera remise sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.

2. Des photographies pourront être prises à l'ouverture de la séance, pendant les premières minutes au début de celle-ci et quelques minutes vers la fin. Les prises de vues destinées à la télévision sont autorisées; les équipes de télévision sont priées de prévenir en temps utile les personnes chargées de l'information comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessous.

3. Dans la salle de presse, située au rez-de-chaussée du Palais de la Paix (salle 5), un haut-parleur retransmettra la lecture de la décision de la Cour.

4. Après la clôture de la séance, un communiqué de presse sera distribué dans la salle de presse (salle 5).

5. Mmes et MM. les représentants de la presse pourront utiliser, pour téléphoner, les appareils du bureau de poste situé au sous-sol du Palais.

6. M. Arthur Witteveen, secrétaire chargé de l'information (tél : 31-70-302 23 36), ou en son absence Mme N. C. El-Erian, fonctionnaire de l'information (tél : 31-70-302 23 37), se tiennent à la disposition de Mmes et MM. les représentants de la presse pour tout renseignement que ceux-ci souhaiteraient leur demander ou pour procéder aux arrangements nécessaires aux équipes de télévision.